

SEMINAIRE DE FORMATION

RISQUES BATIMENTAIRES

CADRE: FORMATION DES OFFICIERS
SPECIALISTES RISQUES BATIMENTAIRES
DE DETACHEMENT FRANCAIS INSARAG

SITE: ENTENTE ECASC VALABRE

JOUR 1 MESURES RELATIVES AUX IMR *-BOOT-*



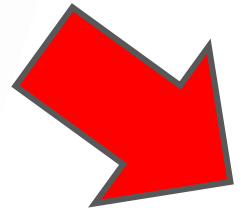
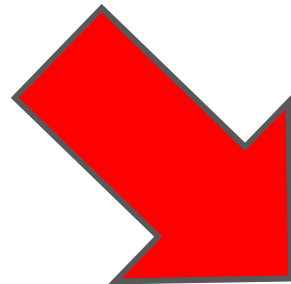
INTERVENANT: JEAN-LUC REY

RÉVISION 0/ RB 2018



1° PARTIE

MISE EN SITUATION (BOOT)





**What to say
and
What to do ?**

MISE EN SITUATION – CAS N° 1

/ crédit La Nouvelle République, 2013



Situation: immeuble inoccupé, chute de matériaux façades et toiture

**Périmètre de sécurité,
Filet en façade et Bâches sur le toit**

MISE EN SITUATION – CAS N° 2

/ crédit La Nouvelle République, 2014-Montmorillon-

* après obtention
d'une autorisation
par ordonnance
judiciaire
(compétence du
tribunal de grande
instance en la forme
des référés).



Situation: « En l'absence de réponse ou de réparations, nous prendrons un arrêté de péril imminent », a indiqué l'adjoint au Maire

Une procédure de péril ordinaire en cours, n'a donné de résultat.
Dès lors, l'expert constatera s'il y a imminence ou pas: si oui, il doit indiquer dans son rapport la ou les mesures qui lèveront le caractère d'urgence (purge ou démolition partielle, étais).

La démolition totale ne peut être programmée que dans le cadre du péril ordinaire *.

MISE EN SITUATION – CAS N° 3

/crédit La Nouvelle République, 2015-Blois-



IM
A
Proposer

Situation: Les consoles en bois de l'encorbellement s'affaissent dangereusement avec chute de matériaux sur la voie publique

- périmètre de sécurité et fermeture à la circulation de la rue
- Proposition de mise en place d'une procédure de péril **Imminent**

Chronologie:

Les étais sont placés sur recommandations de l'expert (ST de mairie ou pompiers)

- réouverture de la rue à la circulation

Le péril devient **Ordinaire** et les travaux de réparation prescrits dans la procédure de péril peuvent débutés.

MISE EN SITUATION – CAS N° 4

/crédit La Nouvelle République, 2015 – Châteauroux-



**Mauvaise
interprétation
des textes !**

SITUATION: « Hier, l'élú a fait mettre en place un périmètre de sécurité avec barrières et rubans de balisage. La Ville a pris un arrêté de mise en péril. « La maison menace de s'écrouler. » »

Police spéciale donc ! mais....

Le Conseil d'Etat met fin à cette jurisprudence par un arrêt du 6/11/2013 (N°349245) Il précise à nouveau, d'une part, que la démolition ne peut être ordonnée que par une procédure de péril non imminent (art L511-2 du CCH) et jamais par un arrêté de péril imminent, mais aussi - et c'est une novation- que si, compte tenu de circonstances exceptionnelles, la démolition en urgence s'impose, elle ne peut être ordonnée qu'en police générale du maire, à savoir sur le fondement de l'art L.2212-2 du CGCT, et non en police spéciale du péril .



MISE EN SITUATION – CAS N° 5

/crédit La Nouvelle République, 2017- Scorbé-Clairvaux ; Vienne



Commentaires
et remarques

Situation: Procédure de Péril Imminent en cours et durant laquelle 7 mètres de pignon se sont effondrés sur la voie publique.

- Mesures conservatoires visiblement insuffisantes vis-à-vis de la sécurité publique ! Les distances de sécurité voire l'interdiction de circuler n'ont pas été respectées.
- L'étalement du mur pignon aurait été le seul moyen de parer à l'imminence!
- la démolition prescrite dans le péril ordinaire s'est faite naturellement...



2° PARTIE

DEROULER LE SLIDE STANDARD SUR LES PROCEDURES DE POLICE DU MAIRE



3° PARTIE

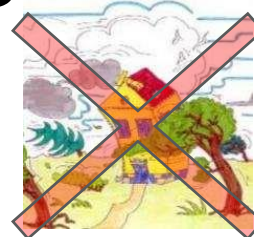
CONCLUSION

« les Limites de notre Intervention.. »

POINTS DE CONTRÔLE

3 CONDITIONS A REUNIR POUR L'APPLICATION DE LA POLICE SPÉCIALE DES IMR !!!

1° Le danger doit provenir d'un immeuble bâti (cause interne)



2° L'immeuble doit menacer ruine



3° L'immeuble doit compromettre la sécurité publique



CADRE D' ACTIONS DES POMPIERS

OBJECTIF N°1: Garantir la sécurité publique par les moyens appropriés

OBJECTIF N°2: Evaluer les dommages et leurs conséquences
(Lecture du bâtiment et de son environnement)

OBJECTIF N°3: A la marge et à la demande du Maire (des petites communes en particulier), conseil sur la procédure à mettre en œuvre :

=>Police Générale ou Police Spéciale des IMR.

Conseils!



- Après le déclenchement du cadre d'astreinte SD sur le chantier, demander la présence du Maire ou de son représentant,
- *Veiller à rester dans le cadre de ses fonctions !*

CREDITS

Crédits images, photos, textes et illustrations

- La Nouvelle République (presse Web)
- <http://www.symbols-n-emoticons.com/2013/04/facebook-smiley-having-idea.html>
- <http://club.caradisiac.com/dd-53/divers-29979/photo/question-smiley-5310749.html>